



# LUNEL-VIEL

BP 8  
34400 LUNEL-VIEL

Téléphone : 04 67 83 46 83  
Télécopie : 04 67 83 46 80  
Courriel : mairie@ville-lunelviel.fr  
www.ville-lunelviel.fr

## DECISION DU MAIRE N° 41 /2023

1. Commande Publique
  - 1.1 Marchés publics
    - 1.1.1 Décision

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

034-213401466-20231020-412023-CC

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/10/2023

Notification : 24/10/2023

Pour l'autorité compétente par délégation



### Objet :

CONTRAT DE SERVICES D'UTILISATION DU PROGICIEL MARCOWEB EN MODE HEBERGE (SaaS) N° V14.17S-2349

Le Maire de la commune de LUNEL-VIEL

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article 2122-22

Vu le Code de commande publique et notamment son article R2122-8

Vu la délibération en date du 03 juillet 2020 par laquelle le Conseil Municipal de LUNEL-VIEL a chargé le maire par délégation de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont prévus au budget,

Vu le projet de contrat de services d'utilisation du progiciel MARCOWEB en mode hébergé (SaaS) n°V14.17S-2349 présenté par la Société AGYSOFT

Considérant que la proposition de la Société AGYSOFT siège social Parc Euromédecine II – 560 rue Louis Pasteur – 34970 GRABELS, correspond aux attentes de la collectivité,

### DECIDE

Article 1 : de conclure, avec la Société AGYSOFT siège social Parc Euromédecine II – 560 rue Louis Pasteur – 34970 GRABELS, un contrat de services ayant pour objet de définir les conditions dans lesquelles AGYSOFT concède au CLIENT qui accepte, un droit non exclusif et non cessible d'accès aux services d'utilisation du progiciel MARCOWEB à durée déterminée, exerçable en ligne sur l'infrastructure d'AGYSOFT.

Article 2 : Le droit d'accès aux services concédé est valable pour une durée de trois ans à compter de la date de prise d'effet du contrat.

Article 3 : Les tarifs sont indiqués ci-dessous :

Version V3.54 . Toutes procédures 1 organisme Capacité de stockage 10 Go		Tarif annuel en € H.T.
Intitulé du module	Nbre accès	
Marco-Rédaction Travaux	1	
Marco-Rédaction FCS		
Marco-Rédaction MO		
Marco-Rédaction PI-AE		
Marco-Rédaction PI-CT		
Marco-Rédaction PI-CSPS		
Marco-Concessions	1	
Marco-CFM	1	
Marco-PROC	1	
Marco-SAM	1	
Interopérabilité avec profil acheteur AW Solutions		
<b>TOTAL (en € HT/an)</b>		<b>5 784,00</b>

La redevance est indexée annuellement sur la variation de l'indice Syntec sur la base, les prix sont révisés à chaque échéance annuelle.

Article 4 : La présente décision sera inscrite au registre des décisions de la Commune de Lunel-Viel, un extrait en sera affiché à la mairie de Lunel-Viel et un exemplaire notifié à son destinataire.

Article 5 : Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente décision.

Expédition en sera adressée à Monsieur le Préfet de l'Hérault, à Montpellier.

Le, 20/10/2023 Fait à Lunel Viel

Le Maire,  
Fabrice FENOY



Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours gracieux adressé au Maire dans un délai de deux mois suivant la date de sa notification et/ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.